



AMBULANCIERS DE L'U. V. F.

Groupe de Rennes.

Nous donnons ci-dessous une lettre de M. le Dr Patay adressée à l'Union vélocipédique de France.

Rennes le 1^{er} février 1898.

Mon cher Consul,

Nous pourrions, je pense réunir les cyclistes au siège du *Vélo-Cycle* pendant le mois de mars pour remettre au point l'éducation des ambulanciers et au besoin en faire de nouveaux. Mais avant de reprendre ces cours, je vous serai reconnaissant de faire savoir à l'Union que nos ambulanciers d'Ille-et-Vilaine ont rendu de réels et importants services depuis 1896 dans 4 épreuves sur piste, 2 de 100 kilomètres sur route (brevets de l'U. V. F.) lors de l'expérience des éclaireurs cyclistes, de la course de relais (en pleine nuit) du match interclubs de 400 kilomètres, de l'épreuve des contributions indirectes et du record local de 100 kilomètres.

Ils m'ont toujours secondé avec le plus grand dévouement et je leur en suis parti culièrement reconnaissant à tous.

Grâce à eux, plus de douze cyclistes blessés sérieusement ne se sont point ressentis longtemps de leurs blessures.

Il me faudrait, je le répète, citer tous leurs noms, mais je tiens surtout à signaler à l'Union ceux de MM. Legrand, Bratigny et Griffon.

MM. Dufrelay, Haigron et Roumieux se sont aussi dévoués entièrement et s'ils n'ont pu secourir autant de blessés, ce n'est certes point de leur faute et ils ne s'en plaignent pas !

Je vous prie donc, mon cher Consul, de demander en mon nom à l'U. V. F. pour MM. Legrand, Bratigny et Griffon la récompense déjà décernée aux ambulanciers les plus méritants. Ce seront les premières distribuées à Rennes et j'estime que nous pourrions les leur remettre avec profit lors de la reprise des cours.

Veuillez agréer, etc.

Dr R. PATAY,
Délégué médical de l'U. V. F.

Nous avons le plaisir d'annoncer que le Comité directeur de l'Union vélocipédique de France prenant en considération la lettre ci-dessus a tenu à récompenser les services rendus par les ambulanciers de l'U. V. F. (groupe rennais) en accordant une médaille d'argent à MM. Legrand, Bratigny et Griffon et un diplôme d'honneur à MM. Dufrelay, Haigron et Roumieux.

Ces distinctions seront remises officiellement aux intéressés à la première conférence annoncée pour le 9 mars prochain.

Vous sommes heureux d'ajouter que le Comité directeur de l'U. V. F. a exprimé toute sa reconnaissance à M. le Dr Patay pour les services qu'il a rendus à la cause unioniste et à tous, la félicité de ses *Causeurs médicaux pratiques* et lui a décerné une médaille de vermeil et un diplôme d'honneur.

Nous applaudissons de grand cœur à ces marques d'intérêt et de reconnaissance. Tous nos amis s'y associeront.

LA RÉGION

RENNES

Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Leclair, sœur de notre sympathique ami et collègue du V. C. R., avec M. Lefranc, membre du V. C. R., bien connu et estimé.

Cette union se présente sous les meilleures auspices et nous adressons aux futurs époux, avec nos félicitations, nos vœux les meilleurs de bonheur et de prospérité.

Deuil — Le 22 février dernier, de nombreux amis se réunissaient au vélodrome Laënnec pour suivre le convoi de Mme Dondel, née Grolard, enlevée à 28 ans, à l'affection des siens. L'inhumation a eu lieu à Cancale. Cette mort prématurée nous a tous douloureusement surpris et nous prions M. Dondel et sa famille de recevoir l'expression de nos sincères condoléances.

Malgré l'heure et le mauvais temps, nous remarquons dans l'assistance bon nombre de Sociétaires du V. C. R. (toujours les mêmes fidèles). — Nous les félicitons d'avoir ainsi témoigné leur sympathie au camarade Dondel, qui fut toujours un dévoué aux réunions de la Société.

LAVAL

Palmes académiques. — Nous avons appris avec un vif plaisir la nomination de M. Alfred Duchemin, de Laval, comme officier d'Académie.

Le sympathique M. Duchemin, que nous connaissons comme président de l'Union Vélocipédique Lavalloise, avait de nombreux titres le désignant particulièrement. Conseiller d'arrondissement, délégué cantonal, secrétaire de la Chambre de commerce, juge au Tribunal de commerce, conseiller municipal, administrateur des Hospices, ancien membre du Conseil des prud'hommes, etc.

M. Duchemin est, en outre, à la tête d'une des plus importantes manufactures de Laval.

A cette occasion, nous adressons nos cordiales et sincères félicitations à M. A. Duchemin et complétons l'Union Vélocipédique Lavalloise.

DINAN

Dinan-Cycliste. — Dans notre numéro du 1^{er} octobre 1897, nous annonçons la naissance d'un confrère programme : *Dinan Cycliste*, et en lui adressant nos souhaits de bienvenue, nous ajoutons :

« Quel dommage que *Dinan-Cycliste* ne veuille parler que les jours de courses ! »

Aujourd'hui, notre souhait s'est réalisé et nous avons reçu avec grand plaisir le premier numéro de *Dinan Cycliste*, qui viendra nous causer mensuellement et même plus souvent.

En souhaitant prospérité et longévité à notre nouveau confrère, nous joignons nos sincères félicitations à nos amis Thoreux (Cyclamen), Saint-Gal P. de Saint-Sanson (J. Heurte) et autres collaborateurs qui sauront continuer à nous intéresser et nous aiderons à soutenir la cause du cycle et de nos Sociétés.

Dinan Cycliste, 15, Grande-Rue, Dinan. — Abonnement annuel : 1 fr.

Mariage. — On célébrait dernièrement à Dinan le mariage de M^{lle} Anna Thoreux avec M. Arsène Saint-Gal.

Nous souhaitons aux jeunes époux tout le bonheur qu'ils ont droit d'espérer et complétons nos amis Thoreux et Saint-Gal.

COUÉRON

Le *Vélo-Sport Couëronnais* a fixé au dimanche 1^{er} mai, la date de ses courses de printemps.

Cette réunion se tiendra sur le vélodrome de la Jariais, propriété du V. S. C. situé aux portes mêmes de Couëron; les travaux sont activement poussés et tout sera prêt pour le moment des courses.

Le programme sera publié prochainement.

GUÉRANDE (Loire-Inférieure)

La Société le *Guidon Guérandais*, dont le président est M. Jean Kerguistel, annonce ses courses vélocipédiques annuelles pour le 21 juillet.

Les réunions de ce club attirent tous les ans un grand nombre de baigneurs de la presqu'île Guérandaise, aussi sont elles fort brillantes.

NANTES

M. Ardouin, ancien vice-président du *Vélo Sport Nantais*, quitte Nantes, où il faisait partie de l'administration des Contributions indirectes pour Guéret (Creuse).

Ce départ sera vivement ressenti par tous les cyclistes de la région, où M. Ardouin était très connu et estimé.

C'est une grande perte surtout pour le V. S. N. qui le garda longtemps à sa tête et vit, sous sa direction, son importance augmenter sans cesse.

Le V. S. N. lui a offert, au Café Continental, un punch amical; au cours de cette réunion intime, la plus grande cordialité n'a cessé de régner et tous ont exprimé au sympathique M. Ardouin les regrets qu'ils éprouvaient de son départ.

Le vélodrome de Beau-Séjour, appartenant à M. du Sabla, a donné sa première course le 27 février.

BREST

Courses et fêtes du V. C. B. — Dans sa réunion du 10 février, le comité du Vélo-Club Brestois a élaboré le pro-

gramme des courses et fêtes qui seront données par la Société pendant l'année 1898 :

1^{er} mai. — Promenade du club et déjeuner dans une localité des environs de Brest. (Une partie des frais de cette sortie sera payée par la Société.)

15 mai. — Promenade officielle à Morlaix, à l'occasion de l'inauguration du vélodrome du Vélo-Club Morlaisien.

29 mai. — Grandes courses sur le vélodrome du Vélo-Club Brestois (épreuves pour dames).

26 juin. — Réunion à Daoulas des clubs de l'Union Vélocipédique Bretonne.

10 juillet. — Grandes courses internationales sur le vélodrome du Vélo-Club Brestois.

14 juillet. — Promenade à Morlaix.

4 septembre. — Promenade à Châteaulin, à l'occasion de la fête vélocipédique organisée par le V.-C. C.

En octobre. — Concert, tombola.

MORLAIX

Morlaix va être doté d'un vélodrome nommé *Vélodrome de la Roche*, et situé à quelques kilomètres de la ville, dans un site merveilleux, au milieu d'un bois de sapin et de masses de rochers granitiques.

Ce vélodrome est dû à la générosité et à l'esprit sportif de M. Sural (Victor) président du *Vélo-Club Morlaisien*. La piste mesure 400 mètres de tour, 8 mètres de largeur, avec virages relevés à 40 0/0, et ligne d'arrivée de 150 mètres; elle est en argile pilonnée, d'une grande dureté.

Le vélodrome sera inauguré le 15 mai prochain. Une réunion d'essai aura lieu le 13 mars.

Nous félicitons M. Sural, le V.-C. Morlaisien, et souhaitons bonne réussite au vélodrome de la Roche.

CHOLET

Le banquet du V.-C. C. avait lieu le 31 janvier, dans les salons de l'Hôtel Moderne, sous la présidence de M. Pinau. Banquet fort bien servi dans une salle parfaitement décorée et où la plus franche gaieté n'a cessé de régner.

ERNÉE

L'Union Vélocipédique Ernécienne a réélu, pour 1898, tout le bureau sortant, savoir : *Président*, M. le Dr Chevallier; *Vice-Président*, M. Choux; *Trésorier*, M. Bigot; *Secrétaire*, M. Masson.

Nos félicitations à l'U. V. E. pour avoir su conserver à la présidence M. le Dr Chevallier, dont le dévouement à la Société est connu de tous. Grâce à lui, Ernée possède un vélodrome, et l'U. V. E. prospère continuellement.

FOUGÈRES

Grande exposition de cycles de toutes marques par M. C. Martin.

MM. Cagneuil, Villerobe et Chanteclair se regimberont et font ressortir les marques qu'ils représentent. Cette lutte dans le commerce, au début de la saison, est de

bon augure et semble annoncer que Fougères peut compter sur une bonne année.

REDON

Au *Cyc e Redonnais*, M. Guilbert expose les modèles qu'il représente. Nous lui souhaitons bonne chance.

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

1^{re} DIVISION

Circulation des vélocipèdes sur les voies publiques. — Instructions

A MM. les Sous-Préfets, Maires, Ingénieurs et Agents des Ponts-et-Chaussées, Agents-voyers, Commandant de gendarmerie et Commissaires de police.

Messieurs,
A la suite de l'arrêté préfectoral du 29 février 1896, portant réglementation de la circulation des vélocipèdes sur les voies publiques, un certain nombre de réclamations se sont élevées et, sur l'invitation de M. le Ministre des travaux publics, le paragraphe 1^{er} de l'art. 2 a été modifié par un nouvel arrêté du 15 juin dernier, inséré au *Recueil*, n° 9 des *Actes administratifs* de cette année, page 106.

D'après l'ancien texte, l'appareil sonore de chaque vélocipédiste devait être continuellement en action. Pour remédier à cet inconvénient, il a été décidé que cet appareil ne serait actionné que lorsque le besoin s'en ferait sentir. Il résulte de l'esprit de cette disposition qu'il suffit que le vélocipédiste puisse avertir de sa présence les personnes près desquelles il va se trouver. Ce serait aller à l'encontre de l'intention de l'autorité administrative et interpréter judiciairement le texte que de vouloir forcer le vélocipédiste à enchaîner son appareil avertisseur à sa machine, car il se trouverait ainsi souvent, sinon empêché, du moins fort gêné de s'en servir. Le désir de l'administration n'est pas que l'appareil avertisseur fasse partie de chaque machine, mais que le vélocipédiste s'en serve. C'est là le but à atteindre.

La preuve qu'il en est bien ainsi, c'est qu'antérieurement au mois de juin dernier, M. le Préfet de police, pour le département de la Seine, où le nombre des vélocipèdes et leur circulation sont bien autrement considérables qu'en province, avait donné aux nombreux agents sous ses ordres les instructions suivantes : « L'appareil sonore dont il est question dans l'article 2 ne sera pas obligatoirement fixé à la machine. La prescription sera suffisamment respectée si l'appareil est tenu à la main par le cycliste et si ce dernier l'actionne aussi souvent qu'il sera besoin ».

Je vous engage, Messieurs, à donner des instructions dans ce sens aux agents sous vos ordres et à les engager vivement à verbaliser impitoyablement contre tout cycliste qui ne se servirait pas en temps utile de l'appareil sonore dont il doit être muni.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Rennes, le 1^{er} décembre 1897.

Le Préfet, H. DURÉAULT.

La circulaire ci-dessus dénote le bon

sens et la compétence. Le cyclisme ne peut que ce réjouir de voir ainsi juger officiellement ce qui le touche de près.

Mais attention messieurs les *pédards* (qu'il ne faut pas confondre avec les *cyclistes*).

Notre Bretagne

Dans notre Bretagne poétique si bien chantée par le maître Tiercelin et nos poètes bretons, il est un coin délicieux où la nature semble avoir réuni toutes merveilles. La *Côte d'Emeraude* est ce paradis dont A. Bourdes est le plus fervent apôtre.

Quoi de plus pittoresque et de plus beau que ces rochers battus par la mer, ces baies au sable d'or, ces villas superbes, ces jardins à végétation extraordinaire que l'on rencontre à chaque pas dans tout ce merveilleux pays qui s'étend du cap Fréhel à Pontorson? Voici bientôt venir l'époque des excursions et les touristes ne sauraient trouver pays plus complet où les impressions varient à l'infini sur un espace relativement restreint.

La nature sauvage est là, près la cité moderne.

Dinan vous invite à visiter sa ville, Léhon et ses paysages. La Rance qui le long de son cours, vous déroule les plus beaux sites. Saint-Malo, cité des Corsaires, vous offre l'hospitalité entre ces remparts d'où vous découvrez le plus merveilleux panorama. Dinard la jolie, née d'hier, Paramé, aux villas encadrant la superbe plage. Puis c'est Rothéneuf, aux sites pittoresques, Cancale et sa Houle, Pontorson et son voisin, ce joyau qu'est le Mont Saint-Michel.

Tout cela c'est l'idéal du charme des yeux.

Ce pays privilégié par la température et les beautés accumulées ne pourrait que gagner à la sagesse des hommes. Conserver ces vues de l'horizon où l'on aime à rêver de l'infini, contribuer à l'embellissement des rives de cette côte d'Emeraude, y attirer tous ceux capables d'être épris des beautés naturelles et désirer de cet air vivifiant saturé d'iode, voilà ce qu'il faut viser sans cesse.

Tout s'y prête et bien coupables ceux qui seraient des entraves. Plus de ces constructions ravissant la vue de la mer. Un casino digne de la civilisation moderne sur le Fort National, entouré des flots et bordant la plage. Que la science améliore nos ports et favorise l'arrivée des transports. Que le mont Saint-Michel soit délivré des attaches forcées au continent. Ainsi le veut la côte d'Emeraude, et c'est ainsi qu'on la désire.

PETITES INFORMATIONS

Le 1^{er} mai, courses de chevaux à Pontivy.

Les 14 et 15 août 1898, courses de chevaux à Saint-Malo, sur le nouvel hippodrome du Chasles.

On annonce aussi pour les 14 et 15 août, les courses du Mont Saint-Michel. Il est probable que ces dates devront être changées dans l'intérêt des deux réunions.